



RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01168

Numéro SIREN : 523 582 252

Nom ou dénomination : A.B.P.S.83 (Accus, Batteries, Piles Solaires du Var)

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2014 sous le numéro de dépôt 2889

Société « A.B.P.S. 83 »

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 10.000 Euros

**Siège social : 2742 AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENNEDY
83140 SIX FOURS LES PLAGES**

RCS : TOULON N°2010B01168 et 523 582 252

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 31.12.2013**

L'an deux mille treize,
Le trente et un décembre à vingt heures,
Au siège social,

Monsieur MEUNIER Robert, agissant en qualité de président de la société « A.B.P.S. 83 », société par actions simplifiée unipersonnelle, a statué sur l'ordre du jour suivant:

A – En Assemblée Générale Ordinaire

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30.06.13. ;
- quitus au gérant ;
- conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce ;
- affectation des résultats ;
- rémunération de la gérance ;
- pouvoirs à donner ;

• **PREMIERE RESOLUTION**

Le Président approuve les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30.06.2013.

Cette résolution est adoptée.

• **DEUXIEME RESOLUTION**

Le Président décide d'affecter le bénéfice net comptable s'élevant à la somme de 33 802 € comme suit :

- à la réserve légale : 863 Euros
- en report à nouveau : 32.939 Euros

Cette résolution est adoptée.

• **TROISIEME RESOLUTION**

Monsieur MEUNIER Robert n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice clos le 30.06.2013.

Cette résolution est adoptée.

- **QUATRIEME RESOLUTION**

Il est pris acte qu'il n'existe pas de convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du code du commerce.

Cette résolution est adoptée.

- **CINQUIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée.

B – En Assemblée Générale Extraordinaire

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Pouvoirs à donner ;

- **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, Monsieur MEUNIER Robert constate, au vu des comptes sociaux approuvés de l'exercice clos le 30.06.2013, la reconstitution des capitaux propres à un montant supérieur à la moitié du capital social.

En conséquence il autorise toute inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

- **DEUXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

le 20 Mars 2014,
ABPS83

2742 Av. John Kennedy - Les Playes
83140 SIX FOURS PLAGES
Tél. 04 94 24 23 77
Fax 04 94 24 23 79
Siret 523 582 252 000 12